
COMPTE-RENDU COFIL 1

DATE DE RÉUNION

MARDI 13 FÉVRIER 2023 - 10H

LIEU

BUFFET DE LA GARE - VEYNES

SUJET

**IMPLANTATION D'UNE
MATERIAUTHÈQUE À VEYNES**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet de matériauthèque à Veynes
- Discussion autour de la forme juridique
- Identification de lieux potentiels
- Intégration des acteurs/actrices du territoire au projet

PARTICIPANT.E.S

- Françoise BELLANGER
- Marien CHALENCON
- Aline CHIPAUX
- Gilles CIRONE
- Robert GENTILI
- Christian GILARDEAU
- Simon GUEYRAUD
- Julie MOURET
- Odile NAPOLEONE
- Philippe SAUGIER
- Christopher SAVARIN

EXCUSÉ.E.S

- Marine ALLIX
- Clotilde FENOY
- Marc KOULISHER
- Sophie MIDY
- Michel RICOU-CHARLES

1. Lieu

Proposition à suivre de Christian Gilardeau-Truffinet concernant une possibilité d'occuper un terrain à côté de la déchèterie actuelle.

Le partie du terrain pouvant être allouée à la matériauthèque est d'une surface de 8000 m² en zone UC (Voir **Annexe**).

Nécessite la validation de la CCBD qui en a l'usage et ensuite de trouver un accord avec l'association Auto Cross Veynois qui utilise de cet espace 4 fois par an et avec qui il va falloir trouver un compromis.

Une visite sur site est prévue entre les membres du comité de suivi et Simon Gueyraud pour établir un dimensionnement du lieu d'implantation réaliste et précis.

2. Structure Juridique

La structure juridique qui portera le projet s'oriente fortement vers le choix d'une SCIC.

Christopher Savarin rédigera un rapport regroupant les éléments pour comprendre l'objet de cette forme juridique, ses atouts et ses contraintes.

Le 7 mars, un rendez-vous avec le délégué 05 de l'Union régionale des SCIC et SCOP permettra d'évaluer la pertinence d'une telle structure pour le bon fonctionnement du projet et de déterminer précisément la façon d'intégrer les acteurs/actrices.

Julie Mouret nous informe que cette forme juridique est promue par Leader car elle est novatrice et s'intègre dans l'économie sociale et solidaire. La coopération autour d'un projet commun de différentes personnes du territoire est gage de longévité.

3. Point sur les organismes financeurs

- La région et le programme LEADER.
- L'ADEME peut apporter une aide au démarrage du projet et aider les maîtres d'ouvrage à intégrer du réemploi en prenant en charge le surcoût éventuel.
- Se renseigner sur l'aide de l'état, les Fonds Verts.
- La fédération BTP05 réalise une étude de faisabilité pour la mise en place de solutions de gestion et traitement des déchets du BTP, menée par le bureau d'étude AMBIENTE. Voir comment il est possible de s'intégrer dans la démarche.
- Le site du gouvernement Aides-Territoires répertorie les programmes capables de financer le projet sur le territoire.

4. Sujets à traiter

Se renseigner sur l'agrément des éco-organismes dans le cadre de la filière REP bâtiment pour pouvoir récupérer en déchetterie les matériaux de réemploi.

En apprendre plus sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets auprès de la région, notamment sur la filière réemploi.

Se rendre à ECO'Mat38 à Grenoble pour avoir des éléments nous servant de base pour une projection budgétaire, notre projet voulant aller dans une direction similaire.

Rédiger une feuille de route pour présenter le projet auprès des COMCOM : génèse du projet, objectifs et volonté du projet, superficie nécessaire, entreprises visées en amont, clients visés en aval, les débouchés en terme d'emploi, prise en compte d'un volet insertion, ateliers de transformation et autres ateliers envisageables, possibilité de montée en compétence des agents de déchetterie via des formations valoriste ...

OBJECTIF DU PROCHAIN COPIL

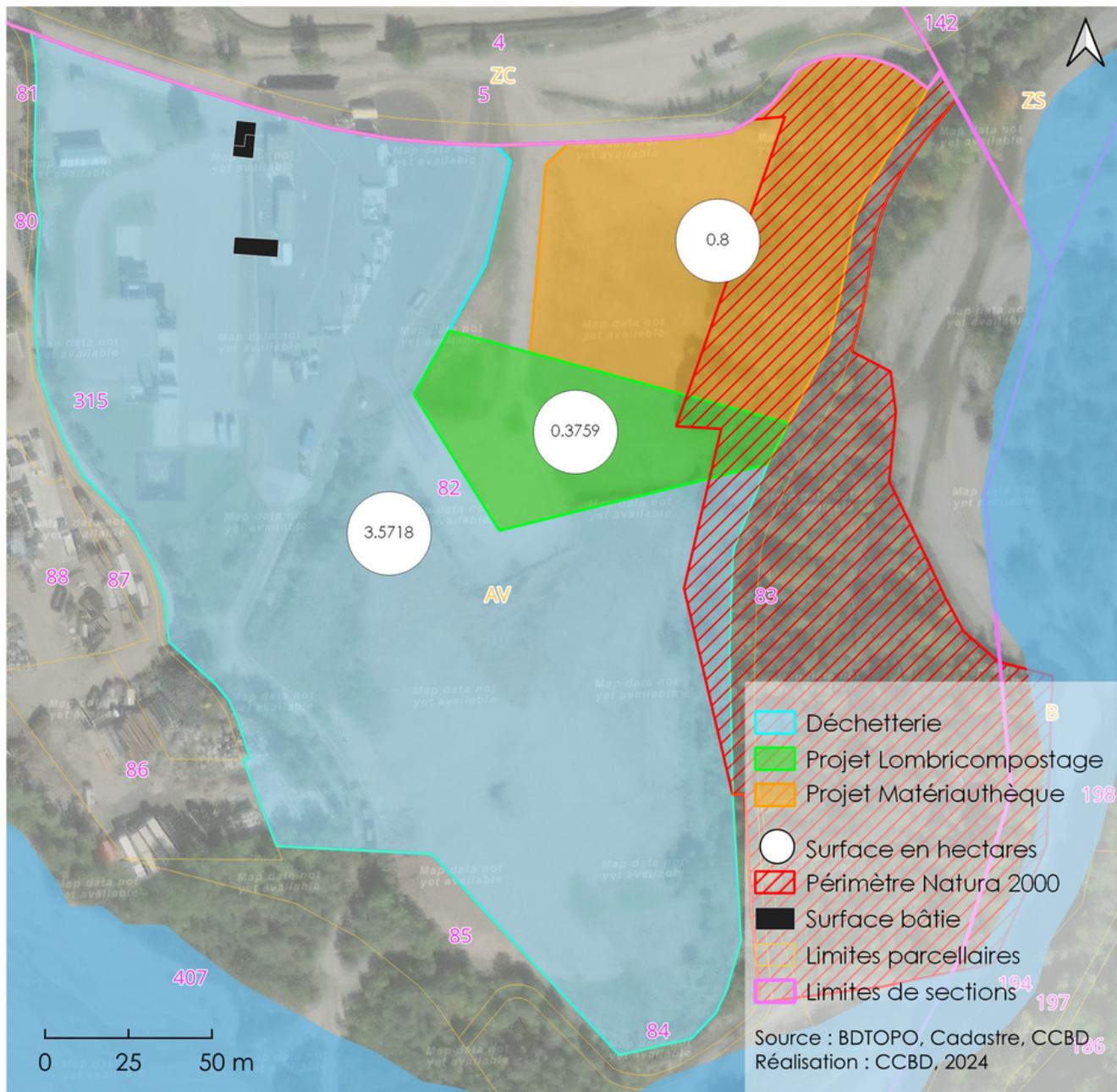
Présence de nouvelles personnes :

- Un.e représentant.e de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance.
- Un.e représentant.e de la communauté de commune du Sisteronais-Buëch.
- Un.e représentant.e de la fédération BTP05 en lien avec l'étude qu'elle mène sur les déchets.
- Un.e représentant.e d'un éco organisme ?
- Un.e membre de l'OPH.
- **Prise de décision concernant la structure juridique et sur l'intégration des membres du COPIL à celle-ci.**

PROCHAIN COPIL

**LUNDI 6 MAI 2024 - 10H30
À LA MAISON FORESTIÈRE DE
RABOU**

ANNEXE



Nom	Surface (ha)	Surface (m ²)
Déchetterie	3.5718	35 700
Projet de lombricompostage	0.3759	3 800
Projet de la matériauthèque	0.8	8 000
Total		47 500m²

Plan du site de potentielle implantation de la Matériauthèque